



## Secrétariat Général Affaires juridiques et réglementaires

---

### Conseil d'Administration du 28 novembre 2008

#### Proposition de procès-verbal

---

#### Ordre du jour :

- Approbation du PV de CA du 10 octobre 2008
  - Délibération sur le bilan du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)
  - Information et débat sur l'évolution du CUEEP :
    - délibération sur la subvention d'équilibre permettant d'assurer en 2009 le fonctionnement du CUEEP
    - mise en place de structures d'accompagnement du plan de retour à l'équilibre du CUEEP
  - Désignation des représentants du CA aux conseils du Service Commun de Documentation et du Service Commun des Affaires Sociales
  - Délibération sur les comités de sélection (liste des sections CNU, modalités d'élection des viviers et calendrier)
  - Questions diverses
- 

*Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,*

#### Etaient Présents :

- *Collège A* : M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Moussa NAIT ABDELAZIZ,
- *Collège B* : Mme Pauline LAFITTE, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- *Collège BIATOSS* : Mme Catherine SION, M. Claude VIEVILLE, M. Yves NOËL
- *Collège USAGERS* : Mlle Hélène DUCOURANT, M. Rabi SARIFI, M. Simon ENTE, M. Amaury LE BRETON,
- *Personnalités extérieures* : Mme Marie-José AYME (MEDEF Lille Métropole), M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille),

#### Etaient excusés (et Procurations) :

- *M. Bruno DESPREZ* (procuration à Francis GUILBERT)
- *M. Alain CAPPY* (procuration à Jean D'ALMEIDA)
- *M. Jean-François PAUWELS* (procuration à Francis GUILBERT)
- *Mme Monique FOUILHOX* (procuration à Yves NOËL)
- *Mme Marie-José AYME* (procuration à Catherine SION à partir de 16 h)
- *M. Thierry LEPERS* (procuration au Président à partir de 16 h)
- *M. Amaury LEBRETON* (procuration à Simon ENTE, à partir de 16 h 15)
- *M. Pierre LOUART* (procuration à Yann SECQ, à partir de 17 h 30)
- *M. Nicolas POSTEL* (procuration à Christophe VUYLSTEKER, à partir de 18 h 15)

- M. Rabi SARIFI (procuration à Hélène DUCOURANT, à partir de 18 h)
- M. Yann SECQ (procuration à Claude VIEVILLE, à partir de 18 h 45)
- M. Vincent DEBEIR
- M. Geoffrey BOSSU

### **Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :**

- *Secrétaire Général* : Patrice SERNICLAY – *Agent Comptable* : Jean-Luc BELLOUIN
- *Vice-président du Conseil d'Administration* : M. Francis MEILLIEZ,  
*Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire* : M. Salah MAOUCHE,  
*Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain* : M. Jean-Philippe CASSAR,  
*Vice-présidente chargée de la vie étudiante* : Mme Sandrine ROUSSEAU  
*Responsable des affaires juridiques* : M. Xavier FURON,  
*Chargée des affaires statutaires et secrétaire de séance* : Mme Christel VERRUE
- *Directrice du SUDES* : Mme Martine CARETTE  
*Directeur du CUEEP* : M. Jean-Louis COGEZ.

---

Le Président rappelle l'ordre du jour de cette séance.  
S'agissant de l'assemblée des trois conseils qui s'est tenue le matin, le Président précise que le texte de la motion adoptée sera diffusé très largement.

#### ***Motion du congrès des trois conseils de l'université Lille - 28 novembre 2008***

Les trois conseils de l'Université Lille 1, réunis en congrès extraordinaire, ont examiné le projet de modification du décret de 1984 relatif au statut des enseignants chercheurs. Le congrès rappelle l'attente de la communauté universitaire de voir prendre en compte la profonde évolution des missions de l'université depuis plus de vingt ans. C'est pourquoi il y a nécessité de réformer les conditions d'exercice des métiers des enseignants-chercheurs et des personnels techniques et administratifs en vue d'améliorer encore la qualité du service rendu aux usagers de l'université : au premier rang desquels les étudiants (à travers l'enseignement) et la société tout entière (par les retombées de la formation et de la recherche). Le texte proposé va à l'encontre de ces attentes et doit être rejeté. Une véritable réforme implique :

- ⇒ la reconnaissance de la pluralité des missions des universitaires dans l'évaluation de leurs performances et le déroulement de leur carrière - *en particulier la mission d'enseignement comporte aussi de l'accompagnement des étudiants, du suivi de stages, de l'aide à l'insertion professionnelle, de l'enseignement à distance... toutes tâches qui doivent être valorisées et intégrées dans le service d'enseignement ;*
- ⇒ la valorisation des activités de gestion collective tant au niveau des établissements qu'au niveau des instances nationales ;
- ⇒ la réaffirmation du rôle crucial des instances collectives, locales et nationales, dans la gestion des services et des carrières des universitaires, en ne concentrant pas nombre de décisions sur le Président de l'Université ;
- ⇒ l'augmentation considérable des moyens de l'université et la nécessaire revalorisation des carrières des personnels universitaires, dont les conditions de revenu et de travail se sont fortement dégradées depuis 20 ans.

Ces points constituent des conditions indispensables auxquelles le projet de décret ne satisfait pas. Dans un souci de service public de qualité, le congrès insiste sur la nécessité d'un dialogue avec la communauté universitaire. Il demande donc l'ouverture des négociations avec les instances élues et les organisations qui la représentent.

Votée à l'unanimité.

Puis le Président annonce le décès de Pierre LEGRAND qui fut directeur de l'EUDIL de 1993 à 2002. Il rappelle que ce dernier a joué un rôle très important dans l'université. Il a notamment contribué à la mise en place de l'École Polytechnique Universitaire de Lille dans sa configuration actuelle. Le président demande qu'une minute de silence soit consacrée à sa mémoire.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) souhaite que soit prévue une procédure, connue de tous les responsables, afin que chaque personnel puisse être informé des décès de membres anciens ou actuels de l'université.

## 1) Approbation du procès-verbal du CA du 10 octobre 2008

Le Président présente une demande de modification adressée au service par Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP). Une autre demande est formulée en séance par Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP).

Yves NOEL (A & I - SNTPE UNSA) tient à signaler les difficultés d'accès à l'intranet, en particulier à la rubrique de consultation des relevés de décision et procès-verbaux de conseils d'administration.

Le Président soumet au vote du conseil le procès-verbal du conseil d'administration du 10-10-08 :

**Approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions** (délibération n° 2008-85)

## 2) Délibération sur le bilan du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

La vice-présidente chargée de la vie étudiante, Mme Sandrine ROUSSEAU, présente le bilan du FSDIE.

### ▪ Bilan financier des projets :

Le FSDIE pour l'année 2008 s'élève à 104 040 € auxquels s'ajoutent de 42172 € de DGF, gérée par la Vie Etudiante, pour une part, et pour une autre part (30% du FSDIE) par le Service Culture.

La somme des subventions engagées de septembre 2007 à juin 2008 est de 74 813,40 €.

58 projets ont été soutenus financièrement de 100 à 16 511 euros.

Le budget pour septembre-décembre 2008 est de 15 726 euros.

### ▪ Le festival Mix'Cit  :

Il est précisé que 19 612 € ont été engagés sur la part Vie Etudiante du FSDIE pour l'édition 2008 du festival. Plusieurs propositions ressortent de ce bilan, dont la décision d'une enveloppe en début d'année pour plus d'autonomie financière des organisateurs dans le respect des critères d'utilisation de ce fonds.

### ▪ La part sociale :

Le budget des aides sociales s'est élevé à 43 863 euros. 53 étudiants ont été aidés de janvier à juin mais une commission s'est tenue en novembre avec beaucoup de dossiers de demandes.

Le Président ouvre le débat.

Nicolas POSTEL (SNESUP/CGT-SUP) demande s'il y a une modification de la politique du ministère en matière de bourses, ce qui expliquerait qu'il y ait à pallier localement les politiques nationales.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande si l'université va pouvoir continuer à maintenir l'aide sociale. Il rappelle par ailleurs qu'il avait été décidé de mettre en place des « relais » au niveau de chaque UFR afin de pouvoir repérer plus précocement les situations de détresse.

Sandrine ROUSSEAU n'a pas actuellement d'information permettant de penser que l'aide sociale ne pourra être maintenue. Elle indique aussi que les « relais » en question s'appellent, cette année, les

« correspondants-Vie Etudiante », mais malheureusement, ils n'existent pas dans toutes les UFR. Il a été récemment demandé aux directeurs d'UFR de rechercher à nouveau des volontaires pour cette tâche.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) souhaite faire un commentaire quant à la précarisation des étudiants : il rappelle que les 20 % d'abattement au niveau de l'impôt sur le revenu des familles ont été supprimés, sans toutefois que les barèmes soient revus à la hausse. Ceci a joué sur la perte des aides aux familles.

Hélène DUCOURANT (UNEF & Associations Etudiantes) demande si nous savons comment les étudiants en difficulté s'orientent et se renseignent pour pouvoir déposer un dossier de demande d'aide.

Sandrine ROUSSEAU répond que le problème majeur est vraiment l'information qui permettrait à ces étudiants d'accéder aux services de la Vie Etudiante. C'est la raison pour laquelle le rôle du « correspondant-Vie Etudiante » est si important. Dans tous les cas, lorsqu'ils accèdent à la VSE, ils sont d'abord amenés à consulter une assistante sociale.

Le Président observe que 40 % de nos étudiants ont un « job » durant toute l'année universitaire qui les occupe environ 15 h par semaine en moyenne.

Sandrine ROUSSEAU constate le déficit important de logement étudiant sur la métropole lilloise. Ce déficit les oblige à trouver à se loger dans le secteur privé, ce qui représente une charge financière beaucoup plus importante pour eux.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) demande si l'UFR est l'endroit le plus pertinent pour les correspondants -Vie Etudiante.

Le Président précise que la fonction de correspondant – Vie Etudiante au niveau d'une UFR peut aussi bien être assumée par un enseignant-chercheur, un AITOS, un secrétaire pédagogique, etc.

Amaury LEBRETON évoque le problème de l'arrivée tardive des étudiants étrangers, qui par ailleurs ne peuvent obtenir de bourses CROUS. La sensibilisation et l'information des étudiants au niveau de la chaîne d'inscription ne leur est, de ce fait, pas accessible. Il demande que des informations spécifiques soient prévues à leur intention.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) souligne les difficultés pour parvenir à contacter les étudiants en difficulté. Ces derniers ne viennent pas spontanément demander de l'aide.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) remarque que les étudiants étrangers ne savent pas à qui se confier et souligne leur crainte face à une telle démarche.

Sandrine ROUSSEAU attire l'attention du conseil sur le fait qu'il n'existe pas de contrôle de papiers sur le campus, contrairement à certaines campagnes d'affichage. Elle déplore ces phénomènes qui génèrent de l'angoisse pour les étudiants étrangers.

Trois propositions sont soumises au vote par le Président :

- le bilan du FSDIE
- une nouvelle règle de répartition du budget FSDIE avec :
  - une part relevant de la politique sociale (30 %)
  - une part relevant de la politique d'aide aux associations (70 %) intégrant les financements relevant auparavant de la Culture et de la Vie Etudiante
- une nouvelle règle de report des crédits non utilisés, le reliquat étant désormais utilisé selon cette nouvelle règle de répartition.

Le Président soumet les trois propositions au vote du conseil :

**Approuvées par 22 voix pour** (délibération 2008-86).

### **3) Information et débat sur l'évolution du CUEEP :**

#### *A. Analyse des exercices budgétaires récents*

Le vice-président, Jean-Philippe CASSAR, présente les documents en indiquant que l'équipe de direction a souhaité rappeler un certain nombre d'éléments pour les nouveaux élus qui n'ont pas bénéficié des bilans faits deux fois par an depuis 2004. Il s'agit de faire le point sur la situation du CUEEP ainsi que sur les raisons qui ont conduit aux importantes difficultés de cette composante.

Jean-Philippe CASSAR fait le point sur la période de 2003 à 2008 au travers d'une analyse des exercices budgétaires correspondants. Après un premier plan de redressement en 2004, nous avons pu constater au fil du temps une amélioration de la situation. Les jalons ont donc été posés d'un deuxième plan de redressement en 2007, les efforts étant portés sur les personnels, d'une part, et sur les aspects financiers, d'autre part.

Toutes ces évolutions ont été rendues possibles grâce à

- la mise en place d'outils d'analyse de l'activité,
- le contrôle de gestion et le suivi régulier, sur la base d'un calcul des coûts complets,

La réorganisation des structures, suite au départ progressif d'un tiers des personnels, a permis de continuer à assurer les missions qui incombent à la composante.

Le déficit prévu pour 2008 sera inférieur à un million d'euros. Les efforts sur les charges et les recettes ont été en partie compensés par l'augmentation des charges salariales, notamment sur les emplois gagés. Il faut donc envisager un nouveau plan.

Le Président donne la parole aux conseillers.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) déplore que ce bilan du CUEEP soit exposé le jour même où est présenté le budget du CUEEP. Il s'interroge sur l'impact qu'ont les transferts de personnels du CUEEP sur la réalisation des missions dévolues au CUEEP. Il souhaite un véritable bilan des transferts de personnels sur les points suivants :

- ce qui est perdu en termes de compétences au CUEEP
- ce qui est gagné ailleurs, dans les composantes d'accueil.

Il réagit à la situation évoquée par JP CASSAR, concernant la réorganisation des structures suite au départ d'un tiers des personnels. Pour lui, cela devrait être le contraire : le CA a fixé les missions du CUEEP ; nous devrions en déduire les besoins en personnels nécessaires pour assurer ces missions et définir quels sont les personnels à conserver ou non. Il pense que si nous n'avons que ce regard économique et comptable sur la masse salariale, nous dépouillerons le CUEEP de ses missions au profit de l'extérieur ou même d'autres composantes de l'université.

Amaury LE BRETON (SUD étudiant-e) demande une explication sur les recettes de formation continue.

Jean-Philippe CASSAR rappelle qu'il y a une commission de suivi des mobilités. La direction du CUEEP a veillé à ne pas dépouiller la structure des compétences nécessaires au maintien de l'activité. La politique de gestion des emplois est sous-jacente. Un changement culturel a eu lieu au CUEEP.

Jean-Louis COGEZ reconnaît qu'au bout de ce plan de cinq ans, l'ensemble de ces efforts cumulés ont indéniablement eu des effets, même s'ils sont insuffisants. Pour les objectifs 2012, le nouveau conseil de direction est volontariste mais prudent : nous avons atteint les limites de notre organisation par projets transversaux par rapport aux territoires ; nous envisageons une réorganisation par « pôles projets » qui prennent plus en compte les territoires. Nous devons

diminuer de 62 % les vacations sur facture. Sans recréer d'activités non financées, il faut néanmoins redonner une capacité vers la pédagogie et la créativité et valoriser au mieux les compétences des collègues.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) estime que la question de la formation continue doit être appréhendée de manière globale au niveau de l'université, d'autant plus que beaucoup de missions du CUEEP sont, de son point de vue, de nécessité publique. C'est pourquoi nous devrions regarder le bilan global de la formation continue.

Le Président rappelle que, quand nous avons défini le plan de redressement du CUEEP, nous avons d'abord redéfini en CA les orientations de la politique de formation continue. Nous reverrons cette politique en début d'année. De plus, nous devons admettre que la situation du CUEEP n'est pas simple : concernant le transfert d'activités du CUEEP vers l'université du Littoral, les emplois correspondants n'ont, quant à eux, pas été transférés. Par conséquent, nous avons gardé les charges alors que nous perdions les activités. Actuellement le contexte de la formation continue change profondément en ce qui concerne les modalités de financement. Nous pouvons nous trouver dans le cas d'opérations qui étaient prévues pour être rentables et qui, en définitive, sont déficitaires, car nous sommes payés en fonction de ce qui est réellement réalisé. Enfin, le Président rappelle la charge supplémentaire que représente le changement de règles opéré par l'Etat en ce qui concerne les pensions civiles sur les postes gagés. En tout état de cause, une diminution de 40 emplois du CUEEP en quelques années représente un effort remarquable. Nous souhaitons continuer à accompagner le CUEEP, même si cet accompagnement n'assure pas la résolution de toutes les difficultés.

Concernant la Formation Ouverte et à Distance (FOAD) en formation continue, Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) s'interroge, sur la façon dont le CUEEP pourra désormais assumer ces activités ; en effet, le laboratoire TRIGONE est devenu une équipe du LIFL et les personnels ont été répartis dans diverses composantes.

Jean-Louis COGEZ rappelle que le terme FOAD est un terme générique qui se décline en de nombreuses applications. Effectivement, l'action sur le master « e-service » ne s'est pas pérennisée au CUEEP avec le départ des informaticiens vers l'UFR IEEA.

Jean-Philippe CASSAR répond que la recherche en FOAD continue à être portée par l'université ; la localisation dans une composante n'empêche pas les collaborations de la part d'autres secteurs ou d'autres composantes.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) estime que, dans une politique globale de formation continue, une fois que les missions sont définies, l'université doit y mettre les moyens.

Le Président acquiesce mais fait la remarque que la compensation au sein du budget de la formation continue n'est pas évidente. Il faut trouver des équilibres pour financer des actions auxquelles nous sommes attachés dans un cadre qui est acceptable budgétairement.

Martine CARETTE annonce pour le mois de décembre la présentation du budget consolidé de la Formation Continue ainsi que la présentation de la politique de formation continue.

## ***B. Délibération sur la subvention d'équilibre permettant d'assurer en 2009 le fonctionnement du CUEEP***

Le projet de budget 2009 est présenté par le directeur du CUEEP, M. Jean-Louis COGEZ. Il fait apparaître un déficit en formation continue de 2 631 940 €. L'ampleur du déficit correspond en partie à la mise à jour des règles comptables. Par ailleurs Jean-Louis COGEZ fait remarquer que la philosophie adoptée a été d'être prudent sur les recettes et réaliste sur les dépenses. En particulier, en ce qui concerne les dépenses, il considère que l'estimation prévisionnelle se rapproche des coûts

complets. De plus le CUEEP s'est conformé aux orientations du conseil d'administration de l'université, notamment

- le transfert des activités de niveau V du centre de Sallaumines vers un nouveau partenaire, le GRETA,
- le souci de maintenir, pour l'instant, l'activité du Centre de Tourcoing, forte en niveau V et VI pouvant être déplacées vers le niveau IV.
- En ce qui concerne les activités en direction des entreprises, il y a une somme de micro-actions (plutôt qu'une polarisation des actions vers une seule entreprise) qui permet de penser que la structure devrait pouvoir résister aux effets de la crise économique actuelle.

Le Président commente l'exposé sur le budget 2009 du CUEEP en signalant que, s'il n'y avait pas eu l'effet de la prise en charge des pensions civiles sur les emplois gagés, nous aurions pu approcher du retour à l'équilibre en 2008. Il remarque également que la prévision de prudence quant aux recettes 2009 entraîne que le « projet Flunch » n'a pas été pris en compte. En effet, en matière de formation continue, nous sommes toujours dans la négociation de marchés dont on ne sait s'ils aboutiront. Il est préférable d'avoir une estimation prudente des recettes et prévoir une subvention d'équilibre qui permette de faire face à toutes les situations. Enfin, le déficit d'exercice sera plus important car il y a eu changement de méthode : nos recettes ne sont pas moindres mais elles sont comptabilisées de façon différente.

L'Agent Comptable, Jean-Luc BELLOUIN, fournit les explications suivantes sur la demande du Président :

Les « droits constatés » correspondent à une procédure comptable, appliquée partout, qui consiste à dire que ce sont les engagements juridiques passés avec des tiers qui justifient la comptabilisation de nos recettes. Ce système a été appliqué à Lille 1 jusqu'en 2001. L'Agence Comptable de Lille 1 a fait d'objet d'un audit par le TPG, ce dernier recommandant de nuancer l'application du principe des droits constatés. Auparavant nous portions en recettes sur un seul exercice la totalité d'une ressource, dût-elle être dépensée sur plusieurs années. Cette pratique a pour inconvénient d'augmenter artificiellement le résultat comptable sur la première année et de le minorer sur les années suivantes. Une nouvelle manière a été adoptée cette année : il s'agit désormais de budgéter les recettes par tranches annuelles évaluées elles-mêmes selon le rythme prévisible des dépenses. De la sorte, les analyses statistiques de résultats auront plus de sens.

A la demande de Pierre LOUART (Ouverture et Indépendance), Jean-Luc BELLOUIN précise que les droits constatés peuvent être assimilés à une sphère juridique distincte de la sphère de la trésorerie et de recouvrement.

Robert LITWAK (SNESUP/CGT-SUP) indique qu'il ne voit pas comment nous pourrions parvenir à l'équilibre en 2012 dans la mesure où, dans le contexte actuel, il y a peu de chances que, d'une part, les dépenses diminuent et, d'autre part, les recettes augmentent.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) pense qu'il faut se poser la question d'un déficit structurel qui ne laisse présager aucun espoir de retour à l'équilibre, à moins d'une modification profonde de la structure.

Jean-Philippe CASSAR estime que, avec le simple prolongement de la démarche actuelle, nous risquons de stabiliser le déficit autour de 650 000 €.

Claude VIEVILLE (Ouverture et Indépendance) se demande s'il y a une véritable stratégie : il estime qu'il serait temps de déterminer les formations qui seront abandonnées afin de pouvoir mettre l'effort sur celles qu'il faut maintenir. Il déplore l'apparent « saupoudrage » et craint le « krach ».

Pierre LOUART (Ouverture et Indépendance) souhaite rappeler le travail considérable, mais très ingrat, qui a été mené par Elisabeth CHARLON lors de son mandat de directrice du CUEEP : le conseil d'administration doit l'en remercier. Le « business-model » du CUEEP n'est pas bon, mais il y a eu un travail d'assainissement. Nous ne pouvons pas demander au CUEEP d'être rentable sur

tout et d'assurer encore des services publics conséquents qui ne peuvent être rentables et doivent être subventionnés. Il imagine deux possibilités :

- il y a des zones concurrentielles sur lesquelles nous pouvons augmenter nos prix de vente en FC
- des personnels du CUEEP pourraient développer avec nous des CEZAM et CEZAL avec mutualisation des moyens permettant des gains.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) s'interroge sur certains chiffres figurant dans les tableaux du budget.

Catherine SION (SGEN-CFDT) indique que le CUEEP peut arrêter de provisionner, tant qu'une provision égale à 5 % des recettes existe. Par ailleurs la contribution demandée au CUEEP est calculée sur les recettes d'il y a deux ans.

Jean-Louis COGEZ précise que, au niveau du résultat, il y aurait 800 000 € de réserves en 2008.

Le Président souligne les résultats relevés qui vont dans le sens de l'amélioration. Malgré cela, des contraintes nouvelles sont venues contrarier les facteurs d'amélioration et nous obligent à changer de stratégie.

Le Président indique qu'il y a lieu de prendre la décision d'une subvention d'équilibre de 2 631 940 € afin d'assurer le fonctionnement du CUEEP pendant l'année 2009.

Il donne la parole à l'assemblée.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) reconnaît les efforts fait par la direction du CUEEP au travers des deux plans, mais il pense que nous sommes arrivés aux limites des deux exercices. La liste SNESUP/CGT-SUP souhaite s'abstenir tant qu'une politique globale de la formation continue ne sera pas rediscutée.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) s'interroge sur le compte-rendu des actions du comité d'audit et de la commission de suivi du CUEEP. Il considère que les actions de formation continue sont des missions de service public qui méritent d'être soutenues et subventionnées. A l'avenir, il souhaiterait avoir un bilan distinguant ce qui pourrait relever d'un « déficit naturel » découlant de nos fonctions fondamentales de ce qui est un déficit « moins justifiable ».

Le Président répond que l'équipe de direction propose la remise en place de structures d'accompagnement, comme indiqué dans le document.

Pierre LOUART (Ouverture et Indépendance) estime qu'il faut accompagner le CUEEP dans une logique de dynamisation stratégique.

Le Président soumet la subvention d'équilibre au vote du conseil :

**Approuvée par 5 voix pour et 18 abstentions** (délibération 2008-87).

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) donne son explication de vote : il s'abstient car il estime ne pas avoir d'éléments permettant de penser que la situation puisse encore s'améliorer.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) constate que la subvention d'équilibre est votée, mais une grande majorité du conseil ne semble pas convaincue de l'issue de la situation.

Le Président concède qu'il y a effectivement beaucoup d'incertitudes.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) s'exprime sur son vote : il indique qu'au départ sa liste estimait devoir voter contre. Certaines personnes font pression sur les conseillers, ne



comprenant pas les fonctionnements ni les raisons expliquant le vote d'une telle subvention. En définitive, la liste a opté pour l'abstention, mais considère qu'il est nécessaire de communiquer pour expliquer nos fonctionnements. Par ailleurs il estime que, le CUEEP ayant de véritables activités commerciales, il faut mettre l'accent sur une vraie communication commerciale afin d'augmenter la rentabilité de ce type d'activités.

Nicolas POSTEL (SNESUP/CGT-SUP) précise que la subvention d'équilibre et le plan de redressement sont deux choses différentes. Il considère que le message envoyé par le CA de l'université au CUEEP n'est pas négatif ; il indique simplement qu'« il est temps de redresser la barre ». Ce discours est en phase avec celui du directeur du CUEEP.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) est gêné par le fait qu'il s'agit d'une subvention ciblée sur une composante particulière. Il estime que la solution doit être cherchée au niveau de l'ensemble de la formation continue de l'université de Lille 1.

Le Président rappelle que l'université a fait le choix d'accompagner le CUEEP jusqu'à maintenant. Il constate que le message du conseil d'administration est que celui-ci s'est exprimé par une large abstention parce qu'il n'est pas possible de continuer sur cette voie plus longtemps.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) rappelle que nous souhaitons régler le problème du déficit du CUEEP, mais ceci lui semble impossible. Il pense que, s'il y a à nouveau une subvention d'équilibre à voter, elle doit être placée dans un autre registre relevant, par exemple, de l'action sociale.

Le Président rappelle que cette subvention entre dans le cadre de l'équilibre global du budget de l'université.

### *C. Mise en place de structures d'accompagnement du plan de retour à l'équilibre du CUEEP*

Jean-Louis COGEZ présente ensuite les conditions pour un retour à l'équilibre en 2012. Le document exposé au conseil est, pour lui, comme une boussole indiquant une direction qui s'impose.

Il rappelle les éléments du contexte actuel :

- Le passage en mode « marchés » du Conseil Régional,
- La réforme de l'Etat, notamment sur les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA),
- Le comportement des particuliers (baisse notable de participations),
- L'augmentation du chômage.

Il expose la réorganisation en cours : regroupement des activités par pôle projet avec la notion de chef de projet par rapport aux territoires ; ouverture d'espaces de re-motivation, de responsabilisation et de création ; renforcement de l'adossement à l'université avec un rapprochement des sciences de l'éducation ; optimisation des lieux de formation par regroupement des sites, etc.

Jean-Philippe CASSAR résume le propos en rappelant qu'il a été demandé au CUEEP de recentrer ses activités sur des activités plus proches des missions et des niveaux de formation de l'université. Nous pouvons obtenir des gains de productivité par des effets de regroupement de structures ou par dynamisation d'autres secteurs. Dans ce contexte, il faut effectuer les formations et reconversions des personnels concernés. Par ailleurs, la deuxième action est le développement et la recherche de financements nouveaux. Enfin, il s'agira d'améliorer l'efficacité au niveau des frais de structures en repensant l'activité des services centraux du CUEEP.

Jean-Philippe CASSAR décrit les structures d'accompagnement, beaucoup plus resserrées que les précédentes, du plan de retour à l'équilibre, proposées par l'équipe de direction.

Le renouvellement des conseils de l'université induit la redéfinition des structures d'accompagnement du CUEEP dans sa dynamique de mutation.

Trois structures sont créées :

- un « comité d'orientation stratégique » qui a pour mission de participer à la réflexion sur les orientations stratégiques du CUEEP menée par les directions du CUEEP et de l'université.
- une « commission de suivi », émanant du CA et du CEVU, qui a pour mission de s'assurer de la mise en œuvre des orientations adoptées par le CA le 12 octobre 2007
- une « cellule ressources humaines » qui a pour mission d'assurer la mise en œuvre coordonnée de la gestion des ressources humaines du CUEEP et de l'université pour accompagner le plan de retour à l'équilibre.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) souhaite que la commission de suivi soit le point central disposant d'une vision globale. Il souhaite que cette commission rapporte une ou deux fois par an dans les conseils de l'université et voudrait que le rythme de ses réunions soit défini. Il souhaite avoir une vision globale de l'ensemble de la formation continue de l'université : par conséquent, il lui semble préférable qu'il n'y ait qu'un seul comité d'orientation stratégique pour l'ensemble de la formation continue, sans traiter le CUEEP à part.

Le Président répond qu'il souhaite que la commission de suivi soit autonome : elle définira le rythme de ses réunions.

Pierre LOUART (Ouverture et Indépendance) souhaite siéger dans la commission de suivi.

Le Président soumet la délibération sur les structures d'accompagnement du CUEEP au vote du conseil :

**Approuvée par 19 voix pour et 4 abstentions** (délibération 2008-88).

Outre la candidature de Pierre LOUART (Ouverture et Indépendance), le Président sollicite deux autres candidats pour le comité de suivi du CUEEP ; les listes feront leurs propositions.

## 4) Délibérations sur les comités de sélection

### ➤ Liste des sections CNU, modalité d'élection du vivier et calendrier :

Le vice-président, Jean-Philippe CASSAR, présente la proposition suivante contenue dans le document, ainsi que la liste des regroupements proposés par les composantes.

Le débat est ouvert.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) souhaite présenter une nouvelle proposition, sous forme d'un cas d'étude sur le problème de la représentativité des élus des viviers :

Le principe est la garantie d'un choix collectif basé sur les décisions d'instances élues lors du recrutement.

La proposition est de travailler avec différents viviers : un vivier élu par section ou regroupement de section, et un vivier de composante. Ce sont les conseils de laboratoire et composante concernés par le poste qui déterminent, parmi les viviers élus, les membres qui vont participer à ce comité.

Il voit les avantages suivants à cette proposition :

- la garantie de la représentativité,

- les personnes du vivier sont élues par leurs pairs,
- les préoccupations des deux missions principales des enseignants-chercheurs participent à égalité à la constitution des comités
- elle redonne une mission fondamentale aux conseils de composante et de laboratoire.

Il demande aux conseillers de réfléchir à cette proposition.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) constate que les enseignants-chercheurs n'ont pas tous compris la même chose à propos du texte qui a été voté. Il pense qu'un travail d'amélioration de la rédaction pourrait être envisagé.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) a constaté également, dans sa composante, des inquiétudes sur le mode de scrutin ainsi qu'une incompréhension générale. Il pense que, dans les faits, les enseignants-chercheurs insatisfaits par cette proposition vont s'arranger pour avoir la représentativité. Nous devons nous poser la question d'un mode de scrutin qui puisse éviter les dérives et réfléchir, pour un poste donné, au problème de cloisonnement des viviers. On pourrait par exemple envisager d'injecter des personnes d'un vivier différent.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP), en conseil d'UFR de Physique, a observé que certains collègues présentaient des arguments très recevables, notamment sur la remise en cause du mode de scrutin voté au dernier CA.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) n'est pas d'accord sur la remise en cause de chaque vote. Il considère qu'un scrutin de liste serait beaucoup plus dangereux qu'un scrutin plurinominal. Cependant il admet le problème des minorités à certains moments : il propose, par rapport au vote du dernier CA, d'ajouter un « modulo » par rapport à une discipline ou à une section.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) expose une proposition qui serait de garder un scrutin plurinominal avec des critères, comme pour la sectorisation : on garantit dans le vivier final une proportionnalité basée sur les effectifs de chaque section.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) pense qu'il faut que les universitaires soient raisonnables et comprennent qu'il faut une représentativité. Il propose une solution de bon sens ; il est hostile aux listes qui seraient constituées sur des plateformes syndicales pour ces comités de sélection.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) rappelle le fait qu'il est favorable à un scrutin de liste à la proportionnelle, mais conçoit qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le vote du dernier conseil. Il résume la situation de la manière suivante : soit il y a un arrangement global avec une seule liste et, dans ce cas, nous n'avons pas de problème, soit des minorités ne sont pas représentées et, dans ce cas, elles peuvent proposer une liste. Il pense que la solution de scrutin plurinominal qui a été adoptée fait preuve d'une certaine « naïveté » à l'égard des conséquences probables.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) demande qu'on réfléchisse à la proposition qu'il a soumise précédemment, même si c'est certainement gênant de revenir sur un vote.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) évoque la proposition de Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) et considère que, dans cette hypothèse, les gens vont revenir à une liste unique ; ce n'est plus un scrutin plurinominal. De même, il pense que la méthode des quotas ramènera également à une liste unique.

Salah MAOUCHE rappelle les termes de la loi : c'est le CA qui décide en dernier ressort sur la composition et les noms, sur proposition du Président après avis du CS. Il précise que toute la procédure précédente correspond à une préparation pour simplifier le travail du CA. Aucune solution ne peut paraître parfaite, même le « modulo ». Nous voulons proposer de mettre en place un comité

de suivi qui fera le bilan au bout d'un an ; les dysfonctionnements pourront être rectifiés et nous pourrions étudier comment aller plus vite dans la prise de décision.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) propose une modification du texte, page 2/3 : « A cette fin, l'animateur organise une réunion avec tous les membres du vivier, le directeur de composante ou de laboratoire concerné et ils font une proposition... ».

Le Président rappelle le long travail préparatoire effectué par le groupe de travail, en plusieurs réunions, et qui a abouti à la proposition exposée au conseil lors de sa séance du 7 novembre. Le CA a décidé de ne pas suivre un certain nombre de propositions du groupe de travail, à la suite d'une discussion assez longue. Il lui semble raisonnable de mettre en place la procédure que nous avons arrêtée en séance, sachant que le comité de suivi serait mis en place.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) revient sur sa proposition d'ajout d'un « modulo ».

Le Président ne voit pas d'inconvénient à proposer cet ajout : lorsqu'il y a plusieurs sections concernées, le poids relatif des enseignants-chercheurs inscrits dans les sections est pris en compte ; puis on s'assure du quota en descendant dans la liste, avec un minimum de un siège.

Robert LITWAK (SNESUP/CGT-SUP) réagit en évoquant les difficultés que ce système entrainerait dans certaines sections au LEEP et à l'IEMN.

Le Président précise que le « modulo » peut être introduit soit pour des laboratoires, soit pour des sections.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) précise que 9 sections sur 23 auront des problèmes de représentation. Il estime que nous ne pouvons pas nous reposer sur le bon sens.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) observe que nous n'avons pas l'unanimité sur le mode de scrutin ; il ne comprend pas la cohérence qu'il y aurait à ajouter un « modulo ». Il rappelle que les textes prévoient que les enseignants-chercheurs du vivier sont élus pour trois ans. Par conséquent, le comité de suivi ne pourra modifier les choses au bout d'un an ; s'il y a un problème de représentativité des viviers, nous le garderons pendant trois ans. Par ailleurs, il considère que le fait que le CA prend la décision en dernier ressort ne suffit pas comme « garde-fou » ; en effet, le vote du CA ne pourra être éclairé qu'en fonction de la connaissance par ses membres des sections qui seront concernées par chaque comité de sélection. La composition du CA étant désormais très réduite, un certain nombre de sections n'y sont pas représentées.

Le Président estime qu'après ce débat, la démarche de revenir sur les modalités d'élection des viviers ne peut être retenue. Il propose que le texte soit relu très attentivement afin de lever d'éventuelles ambiguïtés.

Il précise qu'un document « guide de fonctionnement » devra être élaboré de la même façon qu'il existait précédemment pour les commissions de spécialistes.

Enfin il répond à l'intervention de Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) en précisant que l'évaluation sera faite au bout d'un an ; si des dysfonctionnements sérieux se révèlent, nous modifierons la procédure et de nouvelles élections seront organisées. Il souhaite toutefois que chacun fasse en sorte que l'organisation que nous mettons en place fonctionne.

Le Président demande à Jean-Philippe CASSAR de présenter la proposition concernant les regroupements et la liste des sections CNU en vue de la création des comités de sélection (figurant en annexe) :

- Jean-Philippe CASSAR rappelle que, à la demande du CA du 7 novembre, une consultation des conseils d'UFR sur les regroupements de sections CNU a été réalisée. Il en ressort que 12 composantes ont adopté la configuration en vigueur pour les commissions de spécialistes. Deux composantes ont proposé des modifications : le CUEEP un regroupement 16<sup>ème</sup> section (Psychologie)

et 70<sup>ème</sup> section (Sciences de l'éducation) et Polytech'Lille demande que, compte-tenu du mode de scrutin, les viviers correspondent strictement aux sections CNU pour les sections dans lequel il est concerné et refuse donc les regroupements. En effet, en raison du faible effectif constaté dans certaines sections, ce mode de scrutin risque de voir disparaître la présence d'experts de l'école dans ces viviers. L'IUT accompagne sa position en faveur des regroupement en vigueur de la demande que des mesures soient prises [...] afin de lui garantir une représentativité significative dans les sections dans laquelle la part des enseignants est faible [...].

- Jean-Philippe CASSAR rappelle qu'un amendement au texte sur le principe de mise en œuvre des viviers, adopté par le CA du 7 novembre 2008, prévoit la possibilité, dans le cas évoqué par l'IUT, d'une représentation de la composante à hauteur de 20 à 25% de membres internes du comité de sélection et ce sans contrainte d'appartenance au vivier.

Le Président soumet cette proposition au vote du conseil :

**Approuvée par 10 voix pour et 9 abstentions** (délibération 2008-89).

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) explique la raison de son abstention : la proposition et le mode de scrutin posent, selon lui, un problème de représentativité.

Jean-Philippe CASSAR demande aux conseillers de lui faire connaître leurs remarques éventuelles relatives au calendrier, sachant que la date-limite impérative est le 12 mars, date de fermeture de l'application ministérielle.

Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité et Engagement) souhaite des informations sur la session synchronisée et la session au fil de l'eau.

Jean-Philippe CASSAR confirme ces deux sessions sur lesquelles, cependant, nous n'avons pas encore toutes les informations. Il considère que les candidats auront intérêt à s'inscrire dans la session synchronisée.

## **5) Désignation des représentants du CA aux conseils du Service Commun de Documentation et du Service Commun des Affaires Sociales**

Etant donnée la configuration resserrée du conseil d'administration, les listes ont des difficultés à désigner des représentants dans chaque instance et commission. Le Président demande toutefois les désignations pour :

- le Conseil de la Documentation
- le Conseil du Service Commun des Affaires Sociales
- pour le Conseil des Sport, désignation de non élus intéressés par la politique des sports à l'université

## **6) Questions diverses**

Simon ENTE (SUD étudiant-e) signale que les étudiants ont des difficultés à être libérés pour participer activement aux séances du conseil, d'une part, et notamment aux commissions, d'autre part.

Concernant les étudiants élus, le Président souhaite que les cas qui apparaissent, où les règles que nous avons établies et rappelées aux composantes et secrétariats pédagogiques, ne sont pas respectées, soient signalées à Salah MAOUCHE. Nous souhaitons que les étudiants élus puissent exercer pleinement leurs fonctions d'élus.

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA) reformule sa précédente intervention sur le statut de l' élu.

Le Président enregistre cette nouvelle demande mais signale que la charge de travail n'a pas permis, jusqu'à présent, de se pencher sur ce dossier.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) transmet une préoccupation de ses collègues concernant l'existence d'antennes IMTS de téléphonie mobile implantées sur le campus ; il remarque que ces antennes sont interdites à proximité de locaux d'enseignement, pour des raisons de protection de la santé.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) a eu une réponse positive à ce sujet, en commission d'aménagement du campus, l'an dernier. L'université toucherait des subsides pour ces installations.

Le Président donnera les informations souhaitées par les conseillers à ce sujet.



La séance est levée à 19 h 15.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET